



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2030-LAS-64

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 avril 2025, le règlement suivant :

2030-LAS-64 Règlement amendant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique n° 2030 afin de retirer les dispositions relatives au comité de circulation et modifier certaines normes relatives aux espaces de stationnement pour personnes handicapées ainsi qu'à la période maximale de stationnement permise sur le stationnement du poste de mise à l'eau.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 8 avril 2025.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement